

Sainte-Thérèse, le 20 février 2017

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le lieu d'enfouissement technique de Ste-Sophie par Waste Management inc (WM Québec inc).

V/Réf. : 0211

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 31 janvier dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe le document demandé. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 2 novembre 2016, 5 pages

Vous ressaisirez les réponses à vos questions dans le document ci-inclus. Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (7 pages)

Sainte-Thérèse, le 2 novembre 2016

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)
(RLRQ, chapitre M-11.4)

WM Québec inc.
2547, chemin du Lac
Longueuil (Québec) J4N 1P1

N/Réf. : 7522-15-01-00011-27
401395331

Objet : Aménagement et exploitation de la zone 5B pour l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique avec remblayage partiel d'une tourbière, création d'une zone de conservation et restauration d'une bande riveraine

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 5 octobre 2016, reçue le même jour et complétée le 2 novembre 2016, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) et à la *Loi concernant les mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique* (RLRQ, chapitre M-11.4), la titulaire mentionnée ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Aménagement et exploitation de la zone 5B pour l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique. Le volume maximal d'enfouissement de matières résiduelles incluant les sols de recouvrement journalier et excluant le recouvrement final est de **art. 23-24** de mètres cubes. L'élévation maximale de la cellule d'enfouissement incluant la couche de recouvrement finale est fixée à **23-24** mètres.

La durée maximale d'exploitation est de cinq ans suivant le début d'exploitation de la zone 5B. De plus, les tonnages maximum annuels d'enfouissement de matières résiduelles sont répartis de la façon suivante :

- Année 1 : onnes métriques;
- Année 2 : onnes métriques;
- Année 3 : onnes métriques;
- Année 4 : onnes métriques;
- Année 5 : onnes métriques.

Le tout sur les lots 1 692 604 et 3 437 010, cadastre du Québec au 2535, 1^{ère} rue, Sainte-Sophie, MRC La Rivière-du-Nord.

Et

Remblayage partiel d'une tourbière sur une superficie de 3,03 hectares pour l'aménagement de la Phase 5B du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie, sur le lot 1 692604 du cadastre du Québec. À titre de compensation environnementale, création d'une zone de conservation d'une superficie totale de 23,17 hectares et restauration de deux secteurs de bande riveraine de la rivière Jourdain ayant subis de l'érosion. Ces deux secteurs sont d'une superficie respective de 489 mètres carrés et de 552 mètres carrés.

Le tout sur les lots 2 761 567 ptie et 2 762 389 du cadastre du Québec, municipalité de Sainte-Sophie, MRC La Rivière-du-Nord.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Rapport intitulé « Aménagement et exploitation de la zone 5B du LET de Sainte-Sophie, Demande de certificat d'autorisation » daté de septembre 2016, signé par **art. 23-24** 41 pages et 12 annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques « Demande de certificat d'autorisation », datée du 5 octobre 2016, signée par Ghislain Lacombe, ing., WM Québec inc., une page;
- Rapport intitulé « Aménagement et exploitation de la zone 5B du LET de Sainte-Sophie, Demande de certificat d'autorisation, informations complémentaires », daté d'octobre 2016, signé par **art. 23-24** 25 pages et quatre annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques « Engagement additionnel de WM dans le cadre du plan de compensation pour la perte d'un milieu humide sur la propriété relativement à la demande de certificat d'autorisation en vertu du décret 809-2016 pour le projet

d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie », datée du 26 octobre 2016, signée par Ghislain Lacombe, ing., WM Québec inc. et 23-24 une page et une annexe ;

- Rapport intitulé « Révision des coûts postfermeture / LET de Sainte-Sophie », daté de novembre 2016, signé par art. 23-24 19 pages et cinq annexes;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques « Ste-Sophie CA informations complémentaires octobre 2016 » transmis le 2 novembre 2016, par Ghislain Lacombe, ing., WM Québec inc., une page;
- Servitude de conservation forestière datée du 20 juillet 2016, signée par Jean-Yves Boivert et Sophie Astri, Mathieu Ledoux, Louise Clarck, municipalité de Sainte-Sophie et 23-24 notaire, sous la minute 3 517 et publiée le 22 juillet 2016 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 22 500 274, 28 pages;
- Plan # 16-48068 4000 0 C-1 intitulé « Localisation des puits d'observation de la nappe libre de surface », daté du 10 mai 2016, préparé par 23-24
- Plan # 16-48068 4000 0 D-1 intitulé « Localisation des puits d'observation de l'aquifère du roc », daté du 10 mai 2016, préparé par 23-24
- Plan # 161-01502-00 intitulé « LET de Sainte-Sophie, Demande de certificat d'autorisation, aménagement et exploitation – Zone 5B », préparé par
- Plan # 161-01502-00_F01 intitulé « Légende générale », révision 1 du 22 septembre 2016, préparé par 23-24
- Plan # 161-01502-00_F02 intitulé « Topographie générale et localisation des lieux d'enfouissement existant et proposé », révision 1 du 22 septembre 2016, préparé par 23-24
- Plan # 161-01502-00_F03 intitulé « Vue en plan fond excavation de la zone 5B et ouvrages connexes », révision 1 du 22 septembre 2016, préparé par 23-24
- Plan # 161-01502-00_F04 intitulé « Vue en plan profil final », révision 1 du 22 septembre 2016, préparé par 23-24

- Plan # 161-01502-00_F05 intitulé « Sections A, B, C, D et E de la zone 5B », révision 1 du 22 septembre 2016, préparé par 23-24
- Plan # 161-01502-00_F06 intitulé « Coupes et détails conduites lixiviât », révision du 22 septembre 2016, préparé par 23-24
- Plan # 161-01502-00_F07 intitulé « Coupes et détails tranchée d'ancrage, recouvrement final mur sol-bentonite », révision 1 du 22 septembre 2016;
- Plan # 161-01502-00_F08 intitulé « Coupes et détails barrage d'étanchéité », révision 1 du 22 septembre 2016, préparé par 23-24
- Plan # 161-01502-00_F09 intitulé « Coupes et détails station de pompage et conduites », révision 1 du 22 septembre 2016, préparé par 23-24
- Plan # 161-01502-00_F10 intitulé « Coupes et détails conduites d'évacuation du lixiviât », révision 1 du 22 septembre 2016, préparé par 23-24
- Plan # 161-01502-00_F11 intitulé « Coupes et détails conduite de refoulement, fossés, ponceau, puis d'observation », révision 1 du 22 septembre 2016;
- Plan # 161-01502-00_F12 intitulé « Vue en plan réseau de captage du biogaz pour la zone 5B », révision 1 du 22 septembre 2016, préparé par 23-24
- Plan # 161-01502-00_F13 intitulé « Vue en plan puits d'extraction verticaux du biogaz pour la zone 5B », révision 1 du 22 septembre 2016, préparé par 23-24
- Plans # 161-01502-00_F14 et # 161-01502-00_F15 intitulés « Coupes et détails biogaz » révisions 1 du 22 septembre 2016, préparés par 23-24
- Plan # 161-01502-00_F16 intitulé « localisation des puits d'observation », révision 1 du 22 septembre 2016, préparé par 23-24
- Plan # 161-01502-00_F16A intitulé « Localisation des puits d'observation eau de surface et pointe filtrante », révision 2 du 25 octobre 2016, préparé par 23-24
- Plan # 1648068 4000 0 F-16B intitulé « Localisation des puits d'observation de la nappe libre de surface », daté du 24 octobre 2016, préparé par 23-24

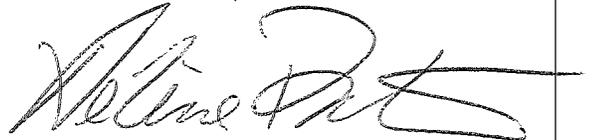
- Plan # 1648068 4000 0 F-16C intitulé « Localisation des puis d'observation de l'aquifère du roc », daté du 24 octobre 2016, préparé par 23-24
- Plan # 161-01052-00_F17 intitulé « Localisation des points d'échantillonnage pour le suivi des biogaz », révision 3 du 1^{er} novembre 2016, préparé par 23-24
- Plan # 161-01205-00_F18 intitulé « Vue plan du réseau de captage du lixiviat », révision 3 du 1^{er} novembre 2016, préparé par 23-24

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/RM

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR: <i>[Signature]</i>
RECOMMANDÉ PAR: <i>[Signature]</i>

